

Questions orales

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas sûr que cette question devrait s'adresser uniquement à moi. Le député ne peut douter que le gouvernement fédéral respecte la compétence de l'Alberta en matière d'environnement. C'est à la province d'établir des normes de protection du milieu.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'APPARENTE CONTRADICTION ENTRE LES ATTRIBUTIONS ET LES FONCTIONS DE L'ORGANISME—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je pose ma question au ministre de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration. Elle a trait au récent rapport du Conseil économique du Canada, qui critique l'insuffisance des programmes actuels du gouvernement ainsi que ses résultats passés. Dans le rapport qu'il a publié hier, le Conseil économique déclare que la plupart des problèmes relatifs aux abus en matière d'assurance-chômage pourraient être résolus selon deux méthodes; en renforçant les mesures de l'administration pour contraindre les individus à reprendre un emploi, et en créant un plus grand nombre d'emplois à leur intention. Vu que ces recommandations vont dans le même sens que le mandat de la Commission d'assurance-chômage, quand donc le ministre corrigera-t-il l'antinomie entre le mandat de la Commission et la façon dont elle opère. Envisage-t-il de faire bientôt une déclaration nous donnant tous les détails souhaités?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas d'accord avec l'exposé de cette question. Les mesures concernant l'assurance-chômage sont appliquées de manière stricte et efficace.

LE REFUS D'OFFRES D'EMPLOI SIGNIFIÉ PAR DES PRESTATAIRES—LES MOTIFS INVOQUÉS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Le ministre n'a peut-être pas lu le rapport. Il accuse de façon virulente les programmes du ministre et l'attitude du gouvernement envers les travailleurs. Comme le rapport indique également que 40 p. 100 des prestataires d'assurance-chômage ne se présentent pas aux centres de main-d'œuvre pour prendre les emplois qui se présentent, le ministre peut-il nous expliquer pourquoi les prestataires d'assurance-chômage répugnent à profiter de ces services et pourquoi les centres de main-d'œuvre ne parviennent pas à attirer les chômeurs. Cela pose certainement un problème.

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, de nombreuses mesures, que le député devrait d'ailleurs connaître depuis les discussions qui ont eu lieu au comité permanent, ont été

[M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles).]

prises pour inciter davantage le prestataire d'assurance-chômage à s'inscrire aux centres de main-d'œuvre. En fait, ces mesures donnent de plus en plus de résultats. Je ne suis pas d'accord avec le chiffre de 40 p. 100 que le député a cité et qui vient du rapport du Conseil économique.

* * *

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LA PROPOSITION D'ASSUJETTISSEMENT DES COMPAGNIES D'ASSURANCE IMMOBILIÈRE ET D'ASSURANCE-ACCIDENTS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme il est absent, ce qui se comprend fort bien, et que ma question concerne les conséquences que le programme anti-inflation peut avoir pour les compagnies déficitaires, puis-je l'adresser au premier ministre? Le très honorable représentant peut-il nous dire ce que le gouvernement pense de la proposition de la Commission de lutte contre l'inflation voulant que toutes les compagnies d'assurance immobilière et d'assurance-accidents soient assujetties obligatoirement aux dispositions de la loi anti-inflation? Je le demande parce que ces compagnies, qui se livrent une forte concurrence, ont perdu au total 400 millions de dollars ces deux dernières années.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme le député s'en souviendra, dans le document publié le 13 octobre, nous disions qu'au cas où des compagnies enregistreraient des pertes, elles ne seraient pas obligées, bien sûr, de suivre à la lettre les directives. Comme le député demande des statistiques précises, j'en prendrai note au nom du ministre qui assiste à la conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Malgré ce que vient de dire l'honorable représentant, la Commission de lutte contre l'inflation a recommandé que ces compagnies soient assujetties à ces dispositions; n'est-ce pas gravement contraire aux principes du premier ministre?

M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur. Mes principes figurent dans le livre blanc. Dans la dernière partie de ma réponse, j'ai dit qu'il s'agissait peut-être de circonstances particulières que j'ignorais. Je vais examiner cette décision et demander au ministre des Finances de l'étudier.

* * *

[Plus tard]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LA PROPOSITION D'INTÉGRATION DE CERTAINS SERVICES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question qui s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, fait suite à celle qu'a posée le député de Hamilton-Ouest. Comme, dans son dernier rapport, le Conseil économique recommande le regroupement des bureaux de la main-d'œuvre et des bureaux de chômage, contrairement à ses recommandations précédentes, où il préconisait leur séparation, le ministre va-t-il revenir sur sa décision et intégrer ces deux services en un seul pour qu'ils soient vraiment utiles?